

Département du Puy-de-Dôme

063-216304337-20220415-08\_2022-DE

Reçu le 27/04/2022

Publié le 27/04/2022

COMMUNE de TORTEBESSE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 7

En exercice : 7

Qui ont pris part à la délibération : 7

Dont pouvoirs : 0

L'an deux mil vingt-deux, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de **TORTEBESSE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme BONY Yannick, Maire**

Étaient présents : ARNAUD Michel, Yannick BONY, Fabrice BORDERIE, Gilles BOULAY, Pierre GIACOMELLO, Marie-Pierre LAFONT, Danielle ROUX

Étaient absents excusés :

Étaient absents non excusés : -

Secrétaire : Mme Marie-Pierre LAFONT

## DELIBERATION 08/2022

### Objet : Tarif de l'eau et de l'assainissement 2022

Mme Yannick BONY, maire de TORTEBESSE propose de modifier le tarif de l'eau et de l'assainissement à compter de l'année 2022.

Les nouvelles tranches pour l'eau seront :

- 0 à 20 m<sup>3</sup> : 0,60 euros
- 21 à 120 m<sup>3</sup> : 0,42 euros
- Au-delà de 120 m<sup>3</sup> : 0,32 euros

Les nouvelles tranches pour l'assainissement seront :

- 0 à 20 m<sup>3</sup> : 0,60 euros
- Au-delà de 20 m<sup>3</sup> : 0,32 euros

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité et autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

Fait à TORTEBESSE, le 20 avril 2022

Le Maire  
Y.BONY

